

Zeitschrift: Regio Basiliensis : Basler Zeitschrift für Geographie

Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches Institut der Universität Basel

Band: 14 (1973)

Heft: 1

Artikel: Profil de l'élite politique du Haut-Rhin en 1972

Autor: Bach, Gabriel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1089100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Profil de l'élite politique du Haut-Rhin en 1972¹

GABRIEL BACH

La France, comme tant d'autres pays, est dirigée par une élite. Le terme «élite» est toutefois vague et ambigu; il existe un certain nombre d'élites: gouvernementale, militaire, économique, religieuse, etc.². Le but de cette étude est de brosser le profil de l'élite politique au niveau d'un département, celui du Haut-Rhin: celle-ci comprend les conseillers généraux, les députés et les sénateurs, quelques 38 professionnels de la politique représentant les électeurs au niveau départemental et national³.

Une telle étude s'avère pertinente s'il est vrai que les décisions politiques sont influencées en grande partie par le passé familial, social et politique de ceux qui prennent ces décisions. La composition d'une élite non seulement reflète mais aussi conditionne l'action politique. Ce passé peut s'étudier en fonction de 1) l'âge, 2) l'entrée dans la politique, 3) le cumul des mandats électifs, 4) la profession et 5) la mobilité sociale. Nous verrons l'importance de ces facteurs, respectivement pour les sénateurs, les députés et les conseillers généraux⁴.

1 Les Sénateurs

Quoi qu'en dise, l'importance des sénateurs, après bien cent ans, subsiste dans la vie de notre pays⁵. Le Sénat de 1969 a joué un rôle important en entraînant, sans le souhaiter, le départ du Président de la République⁶. Devant le fait d'une pareille amplitude et d'une telle conséquence, l'on ne peut que s'étonner de l'attitude d'indifférence présente du public à l'égard du Sénat.

Les sénateurs haut-rhinois sont au nombre de trois. Deux sont nés après la Première Guerre mondiale, et ont respectivement 47 et 52 ans. Le troisième est né avant la guerre et est âgé de 67 ans. La moyenne d'âge est de 55,3 ans, ce qui correspond, nous le verrons par la suite, à la moyenne d'âge des conseillers généraux. Le plus jeune est aussi celui qui est entré tôt dans la politique: à l'âge de 31 ans. L'âge minimum pour se lancer dans la politique — en ce qui concerne la popula-

¹ Sur la base des renseignements aimablement fournis par le Secrétaire Général de la Mairie d'Alt-kirch, le Député-Maire de Ferrette et le Conseiller Général du canton de Huningue.

² Girard, A. et Sauvy, A. (1961): *La réussite sociale en France*, «Cahiers de l'Institut National d'Etudes Démographiques», Travaux et Documents, N. 38. Paris, PUF. Seurin, J. L. (1956): *Les cabinets ministériels*. «RDPSP», 72, pp. 1207—94. Lewis, E. G. (1970): *Social Backgrounds of French Ministers, 1944—1967*. «Western Political Quarterly» (U.S.A.), 23/3, pp. 564—578.

³ Fauvet, J. (1955): *A propos des élections cantonales et sénatoriales*. «RFSP», 5/3, p. 594.

⁴ Cet article n'est pas une étude longitudinale: il ne traite pas ceux élus entre 1945 et 1972 qui, pour une raison ou une autre, ne sont plus dans la politique en 1972. Cette recherche porte uniquement sur l'élite politique telle qu'elle existe après 1970 et avant les législatives de mars 1973, en prenant pour point de départ 1945.

⁵ «Politique» (1969), pp. 45—48: *Le Sénat de 1884 à 1970*.

⁶ Duverger, M. (1971): *Institutions politiques et droit constitutionnel*, II. pp. 125—128, 132—133. Paris, PUF.

tion étudiée — se situe entre 30 et 32 ans; 30 ans pour l'un des conseillers généraux, 31 pour l'un des sénateurs et 32 pour l'un des députés⁷. Deux sur trois ont brigué le mandat sénatorial alors qu'ils étaient déjà maires: l'existence d'une base locale sûre favorise le cumul des mandats électifs. L'étude des députés et des conseillers généraux ne fera que confirmer cette règle non écrite de la sociologie électorale. L'un des sénateurs est dans la politique depuis 16 ans, le deuxième depuis 9 ans et le troisième depuis 6 ans. On prétend souvent que les succès électoraux sont dus en grande partie au fait que les candidats sont du terroir. Or, parmi nos sénateurs, l'un d'eux n'est pas né en Alsace: pourtant, c'est celui dont la longévité politique est la plus longue. Il s'agit du sénateur-maire dont la profession et le domicile actuel semblent avoir favorisé cette ascension. Il est enseignant, une profession représentée aussi bien auprès des députés que des conseillers généraux. Il en est de même du sénateur avocat, profession représentée aux trois niveaux politiques. Quant au troisième sénateur, il est maraîcher, une catégorie socio-professionnelle représentée aussi au Conseil Général.

2 Les Députés

On dit que l'âge joue un rôle pour qui veut faire une carrière dans la politique: plus une personne est âgée, plus elle est supposée avoir de l'expérience. Cette présomption se confirme en ce qui concerne nos cinq députés. Leur âge varie de 56 à 61 ans, la moyenne étant de 58,8 ans. Ils sont nés entre 1911 et 1916: ils ont eu deux fois l'expérience de la guerre. Ils ont aussi le souvenir de la grande dépression, et des évènements de 1936. Ils ont vécu sous trois régimes politiques (cinq avec les régimes allemands): de la IIIe à la Ve République. Il est normal que tant de faits politiques et sociaux laissent des traces dans la vie d'un individu et influencent son comportement familial, social et politique.

Des cinq, B est celui qui est entré jeune dans la politique, à l'âge de 32 ans, alors que G est devenu député à l'âge de 54 ans. La longévité politique de B est de 27 années (et deux régimes). Les quatre autres, Bo, J, Z et G sont devenus des parlementaires en 1958, 1967, 1962 et 1968. 1945 a vu la montée d'une nouvelle génération de politiciens: B est l'un d'eux. Le changement de régime conduit à un changement de personnel politique⁸. Les quatre autres ont été élus députés sous la Ve République.

Le cursus honorum politique d'un député (ou d'un sénateur) débute au niveau d'une municipalité ou, éventuellement, au niveau cantonal⁹. Ce cursus honorum est celui suivi par deux de nos élus: B et J. Mais en temps de crise politique, ce cursus est modifié: il s'inverse. Deux de nos députés ont d'abord brigué un mandat national avant de se lancer dans la compétition cantonale ou même locale.

⁷ Le plus jeune maire de France est haut-rhinois.

⁸ Cf. Dogan, M. (1960): Changement de régime et changement de personnel, in: Le référendum de septembre et les élections législatives de novembre 1958, en particulier les pages 260—262. Paris, A. Colin.

⁹ Médard, J. F. (1972): La recherche du cumul de mandats par les candidats aux élections législatives sous la Ve République, pp. 139—159, in: Les facteurs locaux de la vie politique nationale, sous la direction de A. Malibeaup. Paris, Pédone.

Le tableau ci-dessous décrit la voie classique (le maximum de cumul) et la voie inversée:

Tableau 1: Cursus honorum politique *

Mandat	B	J	Z	G	Bo
Maire	1945	1959			
Cons. Gé.	1945	1959	1964	1970	
Député	1951	1967	1962	1968	1958

* le fait d'être élu à quelques mois d'intervalle aux différents mandats électifs n'a pas été pris en considération: l'intervalle est négligeable.

La classification par groupe socio-professionnel est, comme toute classification, sujette à critiques. Selon la nomenclature de l'INSEE, deux députés font partie des «professions libérales et cadres supérieurs» (CS 3 de l'INSEE), 2 des «cadres moyens et employés» (CS 4-5 de l'INSEE) et le dernier de «l'industrie et du commerce» (CS 2). Ils représentent une certaine notabilité traditionnelle et provinciale. La mobilité spatiale, un des corollaires de la mobilité sociale, ne donne pas de résultats clairs, une des raisons étant le nombre restreint de la population étudiée⁵. Un profil relativement classique du parlementaire haut-rhinois vient d'être esquissé dans ses grandes lignes. Le député haut-rhinois est un politicien dans la soixantaine, représentant plutôt les couches aisées de la population, très actif non seulement au niveau local, mais aussi au niveau régional et national. Le cumul des mandats électifs et la longévité politique sont des facteurs de succès en politique.

3 Les Conseillers Généraux

Ils sont trente dont l'âge varie entre 39 et 75 ans (1897-1933), une génération entre le plus âgé et le plus jeune des conseillers. La moyenne d'âge est de 55,3 ans, l'arrondissement de Thann ayant la moyenne d'âge la plus jeune, et celui de Guebwiller, la plus élevée.

Tableau 2: Age de Conseillers Généraux (N: 30)

Age	plus de 30	plus de 40	plus de 50	plus de 60	plus de 70
Nombre	1	10	7	10	2

Quatorze sont nés avant 1914, cinq en 1914 ou pendant la guerre. Le reste des conseillers est né et a grandi dans l'entre-deux-guerres. Dix-neuf sur trente ont fait l'expérience de deux guerres. Onze ont débuté sous la IVe République, dix-neuf sous la Ve (dix de ces dix-neuf sont nés après la Première Guerre Mondiale).

Etre conseiller général ne signifie pas nécessairement être inactif ailleurs: pour plus des deux-tiers du Conseil Général, le mandat de conseiller n'est qu'un mandat parmi d'autres. Le Conseiller est un politicien très actif: le tableau ci-dessous indique combien le cumul des fonctions politiques est prisé par les membres du Conseil Général. Le «maire-conseiller général» l'emporte de loin sur les autres types de cumul.

Tableau 3: Cumul du mandat de Conseiller avec celui de:

Mandat de	Conseiller Municipal	Maire	Député	Absence de cumul
Nombre *	8	14	4	7

* Le total est 33: Trois élus cumulent trois mandats: Deux sont: Députés-maires-conseillers généraux. — Un est: Député-conseiller général-conseiller municipal.

En plus de ses obligations familiales, professionnelles et sociales, le conseiller général typique cumule son mandat avec celui de conseiller municipal, d'un maire ou d'un député. La gratuité du mandat opère nécessairement une sélection pré-électorale: la compétition électorale est fermée à ceux qui n'ont pas les moyens financiers¹⁰. Qui possède ces moyens? La profession des conseillers permet de le savoir¹¹.

Tableau 4: Profession des Conseillers * (N: 27):

Profession	Conseil Général Nombre	Population du Haut-Rhin ** (%)
Exploit. Agric.	1	3,3
Ind. et Comm.	4	13,3
Prof. Lib./cadres supérieurs	17	56,6
Cadres moyens/Employés	5	16,6
Ouvriers	0	48,8

* Trois conseillers ont pour profession: «maire» ou «sénateur honoraire»: ils sont exclus de la tabulation.

** Recensement de la population de 1968: Dépouillement exhaustif, INSEE, Haut-Rhin.

Ce tableau se passe de commentaire: les ouvriers ne sont pas représentés du tout alors que les professions libérales sont sur-représentées au Conseil Général. La raison en est institutionnelle: la gratuité du mandat. La profession médicale (et assimilée) et l'enseignement sont les mieux représentés. C'est parmi eux aussi que le cumul est le plus fréquent.

Certains ont prôné la suppression du canton pour sa non-représentativité. En effet, le découpage du canton a été effectué à une époque où la France était rurale. Actuellement, il y a sous-représentation des villes et sur-représentation des campagnes¹². Si le canton semble dépassé du point de vue socio-économique, notre étude indique qu'il ne l'est pas du point de vue politique: La base politique de la plupart des conseillers est le chef-lieu de leur canton.

Des trente conseillers, neuf ont quitté leurs communes d'origine pour s'établir dans

¹⁰ *Marchand, M. H. (1970): Les conseillers généraux en France depuis 1945.* Paris, A. Colin (FNSP). *Debbasch, Ch. (1971): Science administrative*, pp. 220—221. Paris, Dalloz.

¹¹ En plus des moyens financiers, il semble qu'une personne doit être fortement motivée pour se lancer dans la politique.

¹² Un exemple parmi d'autres: La commune de Saint-Louis du canton de Huningue comprend 14 849 habitants alors que le canton de Ferrette n'en a que 10 824 (INSEE: Recensement de la population de 1968, Dépouillement exhaustif).

des communes plus importantes, neuf, dans des communes plus petites; une minorité est restée dans leurs communes d'origine (parmi lesquelles Mulhouse). Retenons

Tableau 5: Activité politique au Chef-lieu de Canton (N: 16, plus 2): conseiller municipal).

Mandat	Conseiller Municipal	Maire	Député
Nombre *	7	8	3

* Cumul des mandats: 1 Député-maire, 1 Député-conseiller municipal.

L'action politique d'un député n'est pas limitée au canton. Le cumul, toutefois, semble donner de l'importance au «canton de base» (là où le député est maire-conseiller général ou conseiller général-conseiller municipal).

que dix-neuf sur trente sont domiciliés au chef-lieu de leur canton respectif. Sur ces dix-neuf, dix y sont nés. Seize sur ces dix-neuf exercent un mandat politique au chef-lieu de canton: le chef-lieu est donc un facteur important pour celui qui désire se lancer dans la politique.

Le profil du Conseiller Général peut se résumer en quelques points: il doit 1) avoir la bonne cinquantaine, 2) de préférence être médecin ou enseignant, 3) être domicilié au chef-lieu de canton, de préférence et 4) participer activement dans la vie politique locale, de préférence en tant que maire.

Avant de conclure, un mot sur la tendance politique de cette élite. L'électeur n'a pas investi la défense de ses intérêts dans un seul parti. Son choix varie selon les élections: centriste pour les sénatoriales, UDR pour les législatives et choix nuancé pour les cantonales: sur la base des informations obtenues, les tendances politiques au sein du Conseil Général se répartissent comme suit: 13 UDR, 12 CDE (centristes), 3 Indépendants, 1 Républicain indépendant et 1 PDS¹³.

S'il nous est permis de donner une conclusion à une étude dont nous ne nous dissimulons par les limites, nous dirons que cette élite politique constitue plutôt une classe dirigeante se définissant par sa «couche de provenance» (origine socio-économique). Ce qui importe pour cette classe, est le contrôle de la décision politique: le cumul des mandats est un moyen de faciliter l'accès au pouvoir, en mandataire local si l'on est conseiller général ou député, en mandataire cantonal, à la députation ou au sénat si l'on est élu local. Il permet surtout le maintien au pouvoir. Lorsqu'on occupe les fonctions locales comme celle de maire, il est logique qu'on éprouve le besoin d'occuper des fonctions législatives dans le but de favoriser l'action locale. Mais, et ceci est l'envers de la médaille, l'interpénétration de plusieurs mandats électifs transforme les données; ces interpénétrations entourent les mandats d'une zone indéfinissable: répondant à des demandes variées, les élus ne savent plus très bien à quel niveau se situe la réalité de leurs mandats.

¹³ Dans son numéro de mars 1970, l'Équipe Sociale d'Alsace répartit différemment les sièges au conseil général: 11 MRP Centristes, 12 UDR, 6 Indépendants et 1 Socialiste. Voir: L'Équipe Sociale d'Alsace, 156 (mars 1970), p. 7. «Notre» répartition nous a été donnée par un conseiller général au cours d'une interview en été 1972.